

## Note méthodologique

### ***Économie circulaire dans l'Arc jurassien franco-suisse : approche par l'emploi***

*Retraitement des emplois relevant des divisions 45.1 et 45.2 dans les données du recensement français en vue d'une analyse de l'emploi dans l'économie circulaire de l'Arc jurassien français*

#### **Constat**

L'activité économique 45.2 – *Entretien et réparation de véhicules automobiles* présente, dans l'Arc jurassien, un volume d'emplois nettement plus élevé du côté suisse que du côté français : il y a 2,9 fois plus d'emplois du côté suisse que du côté français, alors même que la population des deux versants est de grandeur équivalente, de l'ordre de 1,25 pour la partie suisse par rapport à la partie française. À l'inverse, l'examen de la division 45.1 – *Commerce de véhicules automobiles* fait apparaître une situation symétrique : les emplois y sont proportionnellement plus nombreux du côté français que du côté suisse : le ratio des emplois suisses par rapport au côté français est de 0,4.

Les biens concernés étant identiques ou très similaires de part et d'autre de la frontière, de même que leur possession, leur usage et les besoins associés en entretien et maintenance, il n'apparaît pas, en théorie, de raison structurelle forte susceptible d'expliquer une différence aussi marquée dans la répartition entre activités de vente et activités d'atelier.

Ces écarts suggèrent que les différences observées pourraient ne pas refléter uniquement des disparités réelles d'activité, mais également des effets liés aux modalités d'organisation des entreprises et/ou la façon dont est déterminée l'activité principale des entreprises dans les fichiers administratifs servant aux statistiques.

**Un tableau comparatif du nombre d'emplois des divisions 45.1 et 45.2 pour les versants français et suisse est présenté ci-après.**

|                                                      | Arc jurassien français | Arc jurassien suisse | Ratio CH/FR |
|------------------------------------------------------|------------------------|----------------------|-------------|
| 45.1- Commerce de véhicules automobiles              | 2 442                  | 960                  | 0,39        |
| 45.2- Entretien et réparation de véhicule automobile | 2 425                  | 7 075                | 2,92        |
| 45 - Commerce et réparation d'automobiles            | 4 867                  | 8 035                | 1,65        |
| Nombre d'habitants                                   | 796 090                | 993 183              | 1,25        |
| Emploi du "45" pour 1 000 habitants                  | 6,1                    | 8,1                  | 1,32        |

---

## Problématique

Les activités détaillées de la division 45.2 que sont *4520A – Entretien et réparation de véhicules automobiles légers* et *4520B – Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles* sont incluses dans le périmètre de l'économie circulaire tel que défini dans l'étude.

Cependant, il existe dans les faits une forte « porosité » fonctionnelle entre la division 45.1 - *Commerce de véhicules automobiles* et la division 45.2 - *Entretien et réparation de véhicules automobiles*.

Par exemple, les grandes concessions automobiles regroupent fréquemment, au sein d'une même entité juridique, des activités de vente et des ateliers de réparation de taille significative (révisions constructeur, contrats d'entretien, maintenance programmée, etc.). Lorsque l'activité principale déclarée relève du commerce (division 45.1), l'ensemble des emplois de l'établissement est classé dans cette division, y compris ceux relevant de l'atelier.

Il en résulte que des emplois comptabilisés en activités d'entretien et de réparation — et donc inclus dans le périmètre de l'économie circulaire — peuvent être statistiquement rattachés à la division 45.1 et, de ce fait, être exclus du périmètre retenu.

Cette situation est susceptible de générer un biais de comparabilité entre les versants français et suisse, en particulier si les modalités d'organisation juridique et de déclaration d'activité diffèrent entre les deux pays.

## Redressement des données du recensement

Afin d'examiner la cohérence économique de la répartition observée entre les divisions 45.1 et 45.2, une analyse détaillée des professions exercées au sein de ces activités a été réalisée à partir des données du recensement de la population 2022 (RP 2022).

L'objectif a été d'identifier la nature fonctionnelle des emplois indépendamment du code d'activité principal de l'établissement, en s'appuyant sur le contenu métier des professions déclarées.

Les professions observées ont été regroupées en trois catégories :

- Professions à dominante technique, correspondant aux métiers susceptibles d'être exercés en atelier (mécanique, carrosserie, maintenance, contrôle technique, maîtrise d'atelier, etc.). Ces professions ont été labellisées en « atelier ».
- Professions à dominante commerciale, correspondant aux métiers liés à la vente de véhicules, à la gestion de concession, à l'animation commerciale. Ces professions ont été labellisées en « vente ».
- Professions transversales ou support, regroupant les fonctions administratives, comptables, logistiques, de direction, de ressources humaines ou d'informatique, qui ne peuvent être rattachées de manière univoque à l'activité d'atelier ou à l'activité commerciale.

### Principales professions relevant de la vente (RP 2022)

| profession                                                                    | 4511Z | 4519Z | 4520A | 4520B | total |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 46C3 Représentants, technico-commerciaux auprès des particuliers              | 339   | 15    | 74    | 0     | 428   |
| 22D4 Intermédiaires du commerce                                               | 171   | 0     | 4     | 0     | 175   |
| 37D3 Cadres commerciaux (hors banque et assurance)                            | 44    | 0     | 5     | 0     | 49    |
| 37D1 Directeurs de magasins et cadres de l'exploitation du commerce de détail | 28    | 0     | 5     | 14    | 47    |
| 46B1 Responsables (non cadres) de magasins                                    | 32    | 0     | 14    | 0     | 46    |

### Principales professions relevant de l'atelier (RP 2022)

| profession                                                                  | 4511Z | 4519Z | 4520A | 4520B | total |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 63C2 Réparateurs qualifiés de véhicules et de biens d'équipement du foyer   | 363   | 34    | 451   | 53    | 900   |
| 21C1 Garagistes et autres artisans réparateurs                              | 101   | 4     | 584   | 15    | 704   |
| 68B1 Ouvriers peu qualifiés de l'entretien et de la réparation de véhicules | 199   | 23    | 282   | 10    | 513   |
| 63C1 Carrossiers qualifiés d'automobiles                                    | 107   | 5     | 152   | 0     | 264   |
| 47D3 Techniciens d'installation et de maintenance (hors informatique)       | 99    | 0     | 96    | 5     | 200   |
| 48D1 Agents de maîtrise en installation et maintenance (hors informatique)  | 44    | 14    | 58    | 0     | 116   |

### Principales professions support (RP 2022)

| profession                                                      | 4511Z | 4519Z | 4520A | 4520B | total |
|-----------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 54A2 Secrétaires, employés de la bureautique                    | 121   | 5     | 74    | 8     | 207   |
| 54A3 Employés des services comptables et financiers             | 54    | 3     | 66    | 6     | 128   |
| 46A4 Maîtrise et techniciens des autres services administratifs | 49    | 0     | 40    | 8     | 97    |
| 65C1 Magasiniers et ouvriers assimilés de la logistique         | 58    | 5     | 0     | 10    | 73    |
| 67E1 Ouvriers peu qualifiés de la réception et de l'expédition  | 46    | 5     | 15    | 0     | 66    |

### Répartition des catégories de professions dans les secteurs d'activité du 45

|               | 4511Z | 4519Z | 4520A | 4520B | Total |
|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| atelier       | 975   | 86    | 1656  | 83    | 2800  |
| vente         | 684   | 15    | 123   | 14    | 836   |
| Autres cas    | 651   | 32    | 498   | 50    | 1231  |
| Total général | 2309  | 133   | 2277  | 147   | 4867  |

Compte tenu de la divergence probable des modalités de comptabilisation des professions et des activités au sein des divisions 45.1 et 45.2 entre la France et la Suisse, il a été décidé de procéder, pour les besoins de l'étude, à un retraitement analytique des emplois relevant de ces deux divisions du côté français.

Ce retraitement consiste à redistribuer les emplois présents dans les divisions 45.1 - *Commerce de véhicules automobiles* et 45.2 - *Entretien et réparation de véhicules automobiles* dans deux secteurs reconstruits :

- « **451000 – Vente de véhicules automobiles** »,
- « **452000 – Réparation de véhicules automobiles** ».

La répartition a été effectuée au niveau des croisements « **code commune × code activité détaillé** », afin de tenir compte des contextes locaux de répartition des activités.

Pour chaque croisement, les effectifs ont été répartis selon la clé de répartition « vente / atelier » observée à partir de l'analyse des professions. Autrement dit, la proportion d'emplois labellisés « vente » et « atelier » dans le croisement considéré a servi de base au reclassement des effectifs entre les deux secteurs reconstruits.

Lorsque, dans un croisement donné, aucun individu n'était catégorisé en « vente » ou en « atelier » (présence exclusive de professions "support"), les effectifs et le code d'activité d'origine ont été conservés sans retraitement.

Ce reclassement produit un périmètre reconstruit utilisé uniquement dans le cadre de la présente étude sur l'économie circulaire.

### **Répartition finale recalculée**

|                                                      | Arc jurassien français | Arc jurassien suisse | Ratio CH/FR |
|------------------------------------------------------|------------------------|----------------------|-------------|
| 45.1- Commerce de véhicules automobiles              | 1 182                  | 960                  | 0,81        |
| 45.2- Entretien et réparation de véhicule automobile | 3 685                  | 7 075                | 1,92        |
| 45 - Commerce et réparation d'automobiles            | 4 867                  | 8 035                | 1,65        |
| Nombre d'habitants                                   | 796 090                | 993 183              | 1,25        |
| Emploi du "45" pour 1 000 habitants                  | 6,1                    | 8,1                  | 1,32        |

Le retraitement opéré permet de réduire une partie des écarts observés dans la répartition des emplois entre les divisions 45.1 et 45.2 et d'améliorer la comparabilité franco-suisse.

Toutefois, malgré cet ajustement, un écart substantiel de répartition entre les activités relevant du 45.1 et du 45.2 demeure. Il n'est pas possible, au vu des sources disponibles, d'en déterminer précisément les causes.

Cet écart pourrait notamment être lié à la présence d'activités de vente minoritaires intégrées au sein d'établissements classés en 45.2 du côté suisse, ou à des différences plus larges d'organisation juridique, de structuration des concessions ou de pratiques déclaratives entre les deux pays.

Les résultats doivent donc être interprétés comme une approximation harmonisée visant à améliorer la lecture comparative, sans prétendre neutraliser l'ensemble des différences structurelles existantes.

---

Édition mars 2026

